

Règlement de la 3^{ème} édition de « Les rêves de Paola »

1/ Date :

Dimanche 10 Novembre 2024 à Garlin

2/ Organisation :

Les rêves de Paola

3/ Inscriptions, retrait des dossards :

La halle, cours de la république. 64330 GARLIN

8h30 : retrait des dossards

10h : Départ du 5km, du 10km chronométré et relais 2*5km chronométré

10h10 : Départ de la marche 5km

4/ Arrivée :

La halle, cours de la république. 64330 GARLIN

5/ Mesures sanitaires :

VOIR LE PROTOCOLE SANITAIRE

PROTOCOLE SANITAIRE SERA ACTUALISE EN FONCTION DES CONTRAINTES SANITAIRES DU JOUR

6/Assurance :

L'organisation a souscrit une assurance à responsabilité civile et l'association les rêves de Paola décline toutes responsabilités pour les accidents physiologique immédiat ou futur qui pourraient survenir au concurrents du fait de la participation aux épreuves.

Chaque concurrent devra posséder une assurance personnelle et à obligation de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou une licence compétition en cours de validité. Le dossard ne sera pas délivré à tout concurrent qui ne présentera pas l'un de ces deux documents.

7/ Inscription :

10 € : le 10km

7€ : le 5km

14€ : le relais 2*5km

7€ : la marche 5km

Inscription uniquement en ligne sur pyreneeschrono.fr

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement.

8/Condition :

Les marcheurs ont interdiction de courir sous peine d'élimination par les membres de l'organisation placés sur le parcours. Un concurrent qui n'empruntera pas le parcours fléché pour lequel il s'est engagé ne sera pas classé à l'arrivée et ne pourra donc pas prétendre à une récompense.

Pour le respect du site qui vous accueille les organisateurs veilleront particulièrement à ce que chacun jette ses gobelets dans les poubelles mises à disposition après chaque ravitaillement.

9/ Ravitaillement :

Un ravitaillement a mi parcours (eau) ainsi qu'un ravitaillement à l'arrivée.

10/ Sécurité :

Le parcours reste ouvert à la circulation régulée par les signaleurs. Chaque participant devra respecter le balisage, les instructions et le code de la route. Une assurance médicale sera assurée par la protection civile.

11/ Droit à l'image :

Tout participants renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréées pour l'utilisation faite de son image.

12/Classement, récompense :

5km, 10km et relais les trois premiers H et F du classement général